

Fribourg, le 23 septembre 2020

aux curés modérateurs

## Masques de protection personnels lors de toutes les célébrations

Messieurs les curés modérateurs,  
Chers confrères,

En accord avec notre évêque et après avoir consulté la conférence des doyens, je vous fais part de quelques directives complémentaires en lien avec la situation sanitaire actuelle et à venir.

### **Enterrements et veillées de prières**

Vous l'avez appris en fin de semaine passée, le port du masque est désormais obligatoire pour ces célébrations. Il s'applique à tous les fidèles à l'intérieur des églises et des chapelles mortuaires. Il est désormais possible, avec cette mesure, d'utiliser la pleine capacité des églises/chapelles (toutes les places assises).

La désinfection des mains à l'entrée des églises et des morgues demeure nécessaire.

La pratique par les fidèles du chant est désormais admise (avec le masque), ainsi que l'annonce publique des célébrations.

Lorsque les fidèles sortent de l'église, leur comportement relève de leur responsabilité personnelle. Mais le médecin cantonal recommande néanmoins de rappeler à la fin des célébrations que les consignes sanitaires doivent être respectées à la sortie de l'église.

### **Célébrations eucharistiques et prières**

**Nous vous demandons d'étendre dès à présent l'obligation du port du masque à toutes les messes et tout autre rassemblement de fidèles au sein d'un lieu de culte.** Cette obligation se cumule à celle de se désinfecter les mains à l'entrée des églises/chapelles.

Avec le masque, le chant est à nouveau pleinement autorisé et tous les bancs peuvent être utilisés.

Les fidèles qui refusent obstinément de porter un masque de protection personnel ne seront pas admis à l'intérieur des églises/chapelles, lors des célébrations.

**Vicariat épiscopal**

Lorsque les distances sanitaires (au moins 1.5 mètre) sont respectées, le célébrant peut inviter les fidèles qui le souhaitent à retirer leurs masques.

Le canton de Fribourg limite le nombre de participants à 300. Si le nombre de fidèles devait dépasser 300 personnes, il faut adresser une demande préalable à la préfecture.

En vous remerciant de votre engagement en cette période très particulière et en vous souhaitant un bel automne, je vous adresse, Messieurs les curés modérateurs, chers confrères, mes salutations fraternelles.



abbé Jean Glasson  
vicaire épiscopal

**Annexe** un exemple de communication écrite pouvant se trouver à l'entrée des églises/chapelles

**Copie aux** conseils de paroisse et de gestion / responsables de service / directeurs de missions linguistiques / préfectures / corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg